

## DECLARATION DE CLL AU CE DU 31 JANVIER 2019

### POINT CONTROLE RECHERCHE D'EMPLOI

Selon toutes les ONG, la dernière loi sur l'immigration est la plus dure et la plus inhumaine jamais mise en œuvre à l'encontre des sans-papiers ; ce décret sur les nouvelles modalités du contrôle de la recherche d'emploi prouve, s'il le fallait, encore de l'ultra violence de ce gouvernement contre les plus faibles de notre société.

Il est déjà à noter que ce durcissement des règles de contrôle est d'abord un véritable déni de démocratie puisqu'il a été publié à l'encontre du débat démocratique et parlementaire. En effet cet été les parlementaires avaient travaillé sur un texte qui n'a absolument rien à voir avec ce décret d'application.

En catimini, publié un dimanche matin, ce gouvernement ultra violent décide de nouvelles règles qui font basculer le contrôle de la recherche d'emploi en une véritable chasse ouverte contre les privés d'emploi.

Les pires soupes populistes de rejet et de stigmatisation du chômeur servies depuis des années par de nombreux responsables politiques se concrétisent dans ce décret.

-Alors même que nous sommes dans un contexte de destruction totale des emplois en France ; et notre région n'est pas épargnée.

-Alors même que 200 000 offres paraissent pour 6 Millions de chômeurs et que 60% d'entre elles sont illégales ou frauduleuses.

-Alors même que nos services se réduisent à peau de chagrin avec la mise à distance et la fermeture des agences

-Alors même que depuis la privatisation de nos missions d'accompagnement la qualité des prestations est médiocre ; voire totalement inacceptable

-Alors même que le volume des dossiers en attente d'être liquidés explose

-Alors même que les erreurs dues à la privatisation du traitement des allocations sont exponentielles

Le gouvernement décide de faire de Pôle Emploi la pierre angulaire de cette répression sociale et de nous transformer peu à peu en un véritable Service de Travail Obligatoire.

La seule et unique mission des conseillers sera de « fliquer » avec des outils de contrôle, dont le carnet de bord numérique, qui vont permettre une traque et une mise sous contrôle permanentes et en continue de tous les usagers.

Le discours anti chômeur est rôdé depuis des années pour convaincre tout le monde que non seulement il n'y a qu'à « *traverser la rue pour trouver du travail* » mais que surtout il faut traquer « *ces chômeurs qui profitent du système* »....

On voit bien que ce gouvernement, aux allures pourtant très modernes, utilise des recettes tristement connues qui visent toujours à stigmatiser le pauvre et l'étranger.

## Avec ce nouveau décret cette chasse ouverte contre les privés d'emploi s'appuie sur trois armes essentielles :

- **Tout d'abord une nouvelle définition de l'ORE :** Dorénavant le salaire antérieur n'est plus un élément pris en compte ; ce qui signifie qu'un demandeur d'emploi ne peut plus refuser une offre au prétexte que le salaire prévu est inférieur à celui qu'il touchait précédemment. Ainsi le président MACRON imite son homologue allemand qui depuis des années a réussi, grâce à ses nouvelles règles d'indemnisation et de contrôle des chômeurs, à organiser politiquement un véritable dumping social, mortifère pour tous les salariés et qui permet de transformer les demandeurs d'emploi en travailleurs pauvres.

Grâce à cette pression exercée sur les chômeurs c'est toute la société du travail qui est impactée : baisse générale des salaires, augmentation du nombre de travailleurs pauvres, mal être au travail qui s'aggrave, pressions sur les salariés, peur du chômage.....

- **La deuxième arme c'est la suppression immédiate des allocations chômage et non plus la suspension :** Dans le texte initial, le gouvernement avait prévu des sanctions graduelles pour refus d'offres ou insuffisance de RE ; à savoir une suspension de l'allocation d'un mois la première fois, de deux mois la deuxième fois et quatre mois la troisième fois ; mais dans le décret la graduation et la suspension sont remplacées par la suppression pure et simple des allocations dès le premier manquement.

On le rappelle, la suspension permettait de conserver ses droits ; ce qui est une nuance de taille. On va couper les vivres à une personne ainsi qu'à tous les membres de sa famille (conjoint(e), enfants...) sans plus aucune sommation. Ce qui va engendrer des drames humains et un sentiment d'injustice qui nourrit l'expression d'une colère sociale légitime.

- **La troisième arme mise en place par ce décret c'est que dorénavant la sanction sera décidée et prononcée par les Directeurs Régionaux de Pôle Emploi eux-mêmes :**

En effet le texte « *confie à Pôle Emploi la compétence en matière de suppression du revenu de remplacement et de pénalité administrative* ». Alors même qu'une pression politique énorme est faite sur l'Etablissement Public Pôle Emploi, sur son existence, sur ses résultats et sur son efficacité. Avec ce décret Pôle Emploi devient juge et bourreau.

On peut imaginer que ce nouveau pouvoir, mis entre les mains des Directeurs Régionaux jugés eux-mêmes sur l'atteinte d'objectifs individuels, va s'abattre sur les usagers avec beaucoup de zèle et de violence.

D'ailleurs, nous savons déjà que La DG a envoyé un mail à toutes les équipes de contrôle de recherche d'emploi leur signifiant que « *la bienveillance n'était plus de mise* ».

Et dans le même temps, la Ministre du Travail annonce que les effectifs de Pôle Emploi seront à géométrie variable en fonction des chiffres du chômage. Nous le rappelons, la suppression de 4000 ETP d'ici 2022 est maintenue !!!!

Il est certain que ce décret, qui vise à déclarer la guerre aux privés d'emploi, est pour ce gouvernement une véritable pierre à deux coups : **EN ELIMINANT PAR LA RADIATION LES PRIVES D'EMPLOI DES STATISTIQUES**

**LE GOUVERNEMENT COMPTE BIEN DANS LE MEME TEMPS ELIMINER LE CONSEILLER POLE EMPLOI.**